

DANS L'ÉDUCATION

CONTRE LA RETRAITE MACRON

CONSTRUISONS

LA RECONDUCTION !



NOS OUTILS POUR LA LUTTE :

LES RÉUNIONS

Dans le second degré, chaque personnel (syndiqué·e ou non) a le droit de participer, sur son temps de travail, à une heure d'information syndicale (HIS) par mois. Dans le 1er degré, une demi-journée d'information syndicale a lieu chaque trimestre (RIS). Les personnels peuvent aussi se réunir librement sur leurs lieux de travail, en dehors des heures de services.

Il est plus que nécessaire de participer à ces réunions en y donnant son avis et pour y élaborer des revendications et des actions collectives.

RAPPEL !

Tous les personnels, titulaires ou précaires, ont le droit de participer aux réunions, tout comme ils-elles ont le droit de se syndiquer, de faire grève. Il faut absolument soutenir les collègues précaires s'ils subissent une quelconque pression.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, À LA BASE DE NOS LUTTES

Lors des mouvements revendicatifs, nous privilégions l'Assemblée Générale des personnels comme lieu de décision. Ouverte à tous les personnels, syndiqué·es ou non, elle offre la possibilité à chacun de s'exprimer et de participer pleinement à la lutte, et permet de prendre collectivement une décision. La base, les travailleurs et travailleuses, décide. Plus le nombre de grévistes est important à l'Assemblée Générale, plus elle est légitime. Les décisions qui en émanent doivent primer dans toute discussion avec ceux et celles « d'en haut ». C'est nous qui travaillons c'est nous qui décidons !



✉ fede.educ.public@cnt-so.org

Facebook [EducationCNTSO](#)

Twitter [educationso](#)

Telegram [CNTSO](#)

🌐 CNT-SO.ORG